

Mise en œuvre de l'aménagement de la forêt domaniale (FD) d'Arques et tableau de bord des indicateurs de suivi

Présentation de l'aménagement

- Période couverte par le document de gestion durable (aménagement) : 2012-2031
- Surface : 998 ha
- Traitement en futaie régulière sur 855 ha, en futaie irrégulière sur 141 ha.
- Principale essence : hêtre (72%).

Tableau de bord des indicateurs de suivi

Biodiversité

- Nombre d'arbres bio identifiés : Trame d'arbres à haute valeur écologique conservés en martelage ; 1077 arbres « bio » dont 756 vivants ont été réservés depuis 2017.
- Surface en RB : Pas de RB ou RBI, ni N2000, voir ILS/ILV.
- Surface en HSN-LE : HSN : 2,03 ha
- Surface en ILS : ILS : 10,7 ha. (1,1%)
- Surface en ILV : ILV : 22,15 ha (2,2%), maintien d'îlots paysagers et collectifs bio

Dialogue forêt-société et accueil du public

- Accueil du public :
 - Fréquentation plus forte, péri-urbaine et quotidienne sur Arques, à proximité de Dieppe. Opération forêt propre (ONF/Agglo Dieppe). Accueil lycée Envermeu.
 - 10 autorisations délivrées en 2021 pour des manifestations sportives (4), naturaliste (3), scolaires (2) ou culturelles (1). 21 programmées en 2022.
- Concertation avec les parties prenantes :
 - Contacts avec élus et communautés de communes, projet de mise en place d'un comité de forêt. Accueil des élus en forêt (ONF/Agglo Dieppe).
 - 1 réunions par an avec les chasseurs (suivi de saison), et 1 à 2 réunions d'échanges avec naturalistes.

Renouvellement des forêts / Gestion durable

- Régénération naturelle : "Surface du groupe de régénération : 355 ha. Effort demandé : 244 ha, soit 12 ha/an concernant 55% hêtre, 30% chêne, 12% résineux, 3% feuillus divers, soit 60% de régénération naturelle et 40 % de plantations. Depuis 2012 : 245 ha mis en régénération naturelle hêtre (classe 1 BDR). L'objectif de régénération naturelle est atteint "

- Plantation : Depuis 2012 : 26 ha plantés (chêne et douglas), dont 1.18 en 2022/2023 de feuillus divers. Il reste 73% de l'effort à produire en plantation. En 2022-2023 18.5 ha de compléments/diversification de régénération naturelle. 80% financés par le plan de relance.

Production

- Volume de bois mis à disposition du public pour tous usages : La prévision de récolte est fixée à 9 970 m³/an. Le prélèvement moyen (11 exercices) depuis le début de la période est de 11000 m³ (excédent lié à l'ouverture du groupe de régénération en début d'aménagement mais surtout aux dernières tempêtes hivernales Egon et Eléanore). En 2022 : 7 391 m³.
- Volumes accidentels et sanitaires : Peu de produits accidentels en 2022. Maintien des exploitations sanitaires (scolytes, chararoses ou chablis), 967 m³.
- Volume produit : 70% de hêtre, 9% résineux, 11% chêne. L'essentiel se fait sur les gros bois, même si les jeunes peuplements commencent à rentrer en production. Les grandes orientations commerciales sont : 87% en contrats d'approvisionnement, 8% en ventes publiques, 3% en ventes amiables et cessions aux particuliers. Tous les résineux sont vendus en contrat. Le hêtre en contrat représente 68 % (2/3 en régie ONF, 1/3 en régie scierie Lefebvre). Le bois d'œuvre est acheté surtout par Lefebvre, le bois d'industrie par Burgo et Linex.

Risques

- Protection contre les incendies de forêts : non concernée
- Dépérissement des peuplements : Peu de dépérissant en 2022. Mise en place du protocole DEPERIS début 2023. Adaptation dans les choix aménagement pour transformer une partie de la hêtraie en chênaie.

Equilibre forêt gibier

- Etat de la régénération : 6 % de la surface en jeunes peuplements impactée par la présence du chevreuil, avec un impact fort sur les plantations. 1% en compromis et 5 % en dégradé
- Surfaces protégées contre le gibier : 21 ha de la surface engillagée (2.1%).

Eau

- Prise en compte des enjeux eau :
 - Intégration dans les contrats d'exploitation et de travaux, des prescriptions en matière de protection des mares, d'espèces protégées et de vestiges archéologiques.
 - Entretien par curage différencié de 3 mares en 2020.
- Zones couvertes par un enjeu eau identifié : Périmètre de captage d'Ancourt (185 ha). Collaboration avec Syndicat de Bassin Versant de l'Arques.